



# Manuel de l'étudiant

Édition sept.2019



INSTITUT  
BIBLIQUE  
de Nogent

# BIENVENUE À L'INSTITUT !



Le présent Manuel réunit toutes les informations pertinentes pour les étudiants de l'Institut Biblique de Nogent (IBN), qu'il s'agisse de la vie de la maison, du déroulement des études et des stages, des dispositions du règlement intérieur, etc. Chaque étudiant est encouragé à s'y référer pour toute questions concernant la vie et les études à l'Institut.

## Horaires hebdomadaires

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
08h00-8h30	Cours	Cours	Travail personnel	Cours	Cours	Travail personnel ou cours à option	Repos	
08h55-9h45	Cours	Carrefour		Cours	Cours		Vie d'Eglise	
9h50-10h10	Culte	Pause		Gp prière	Culte			
10h10-10h30	Pause			Pause				
10h35-11h25	Cours	Cours	Travail personnel / stage hebdo	Cours	Cours	Travail personnel ou cours à option	Repos	
11h30-12h20	Cours	Cours		Cours	Cours			
12h30	Déjeuner/vaisselle/pause							> 14h00
13h50-14h40	Cours	Cours	Travail personnel / stage hebdo	Cours	Travaux pratiques	Travail personnel ou cours à option	Repos	
14h45-15h45	Cours	Cours		Cours				Cours
15h45-16h35	Cours	Cours		Cours/travail perso	Cours			Travail personnel
16h40-17h30	Cours	Cours			Cours/travail perso			
17h35-18h25	Dîner/vaisselle							
19h00	Dîner/vaisselle							
19h30-21h40	Travail personnel						Repos	
22h00	Silence							



### ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE :

Chaque étudiant doit faire adresser son courrier personnel au

Institut Biblique de Nogent  
2 rue Jean Moulin,  
94130 Nogent-sur-Marne

© Édition 2019 – IBN

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
Un peu d'histoire...	6
La confession de foi	7
La formation	8
L'organisation	10
Les affiliations	16
Les partenariats académiques	17
<b>2. LE SAVOIR : LES ÉTUDES</b>	<b>18</b>
Calendrier 2018-2019	18
Les programmes de formation	18
Les deux niveaux d'études : A et B	20
Le statut d'étudiant	21
La notation	21
La validation des cours	21
Certificats de formation délivrés	23
Schéma des études	23
<b>3. L'ÊTRE : LA VIE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>26</b>
Le Règlement Intérieur	26
Les finances	27
Les horaires	27
Les chambres	28
Les repas	28
Le salon des étudiants	28
Les services	28
Les activités estudiantines	29
Divers	29
<b>4. LE SAVOIR-FAIRE : LES STAGES</b>	<b>30</b>
Formation intellectuelle... développement spirituel et apprentissage pratique	30
L'engagement dans l'Église locale	32
Le stage hebdomadaire	33
La semaine d'évangélisation	33
Les stages intensifs	34
L'expérience professionnelle	35

<b>ANNEXE 1 :</b> POURSUITE DES ÉTUDES APRES L'IBN	36
<b>ANNEXE 2 :</b> LES OPTIONS A PARTIR DE LA 2EME ANNÉE	38
<b>ANNEXE 3 :</b> LA VALIDATION DES COURS	39
<b>ANNEXE 4 :</b> LA DISSERTATION ET LES GRANDS EXAMENS	40
<b>ANNEXE 5 :</b> LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	42
<b>ANNEXE 6 :</b> LA CHAMBRE ET LES REPAS	44
<b>ANNEXE 7 :</b> LES SERVICES PRATIQUES	45
<b>ANNEXE 8 :</b> LE SERVICE HEBDOMADAIRE (STAGE)	46

# 1 INTRODUCTION

## UN PEU D'HISTOIRE ...

« Le Christ tout entier dans la Bible tout entière, pour le monde entier ! »

Telle est depuis sa création la devise de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne (IBN) ouvert en octobre 1921 par Ruben et Jeanne Saillens.

Pour la première fois en France, un lieu de formation au service pastoral et missionnaire était fondé sur une base interdénominationnelle, ouvert à des candidats issus de toutes les familles du protestantisme évangélique. Les fondateurs ont dirigé l'Institut – dont le bâtiment put être acquis en 1922 – jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale<sup>1</sup>. C'est leur fille Louise Saillens, qui aidait ses parents depuis la fondation, qui est devenue la directrice en titre quand

l'Institut a ré-ouvert ses portes à l'automne 1945. Les pasteurs Jacques-A. Blocher et Jules-Marcel Nicole ont été à partir de cette époque les directeurs-adjoints et les professeurs principaux. Jules-Marcel Nicole prit ensuite la part principale dans la direction de l'Institut où il cumula plus de soixante années d'enseignement ! L'Institut fut ensuite dirigé par les pasteurs Bernard Huck (1972-1990), Paul Sanders (1990-1995), Gauthier de Smidt (1996-2000) et par Jacques-E. Blocher (2000-2016).

En près de 100 ans, plus de 2.000 étudiants ont été formés pour le ministère pastoral, l'évangélisation ou la mission. Ils sont présents sur les cinq continents.

<sup>1</sup>Pour une présentation historique plus complète, consulter les ouvrages de Marguerite WARGENAU-SAILLENS, Ruben et Jeanne SAILLENS, évangélistes (réédition Ampelos, 2014) et de Michel EVAN, Jacques BLOCHER, « j'ai cru et j'ai parlé » (Nogent, Editions de l'Institut Biblique, 1989).

## LA CONFESSION DE FOI

L'enseignement dispensé à l'IBN repose sur les vérités bibliques fondamentales énoncées dans sa confession de foi (page suivante).

En s'inscrivant à l'Institut, les étudiants s'engagent à respecter cette confession de foi pendant le cours de leurs études.

*NB l'adhésion à la confession de foi est requise pour l'obtention du diplôme.*

**\_ La divine inspiration et l'autorité souveraine des Saintes Écritures,** lesquelles ne contiennent aucune erreur dans les originaux.

**\_ La Trinité :**

- Le Père : son éternité, sa toute-puissance, sa sagesse, sa justice et sa miséricorde parfaites
- Le Fils : sa préexistence, son incarnation, sa naissance miraculeuse, son œuvre rédemptrice
- Le Saint-Esprit : sa personnalité, son action régénératrice.

**\_ La chute d'Adam** et de toute sa race. La rédemption annoncée par les prophètes et réalisée par la mort expiatoire et la résurrection corporelle de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

**\_ Le salut,** don de la grâce de Dieu, accepté librement par la foi et accordé gratuitement sans que les œuvres y soient pour rien, les œuvres étant le fruit nécessaire à la foi.

**\_ La vie éternelle** promise aux rachetés ; la punition éternelle des pécheurs impénitents.

**\_ Le retour de notre Seigneur Jésus-Christ,** son règne définitif et glorieux.

**\_ L'Église,** ensemble des rachetés du Christ, lesquels forment son corps, quelles que soient les Églises particulières auxquelles ils se rattachent. L'Église locale, institution divine et nécessaire pour le maintien du témoignage, la propagation de la foi évangélique et la sanctification des croyants.

## LA FORMATION

L'IBN forme des pasteurs, des évangélistes, des missionnaires et des responsables d'œuvres évangéliques. Il accueille aussi des laïcs appelés à un service actif dans leurs communautés. La formation résidentielle<sup>2</sup> peut être effectuée à temps partiel ou à temps plein selon les disponibilités de l'étudiant. Elle s'étend sur une année pour le cycle court, et sur trois années pour le cycle complet, avec possibilité d'effectuer une quatrième année de stage pratique. L'IBN accueille également des étudiants désirant suivre un programme à la carte ainsi que des stagiaires linguistiques.

En plus de la formation biblique et théologique dispensée, l'enseignement vise à développer les qualités spirituelles des étudiants et à leur donner une formation pratique. Le projet pédagogique se définit ainsi autour de **trois axes : le savoir, le savoir-faire et l'être.**



<sup>2</sup> À côté de ce programme principal, l'Institut offre aussi diverses possibilités de formation en cours d'emploi : cours du soir et du samedi (IB2S), séminaires publics, cours en e-learning.

## Le savoir

### \_ **Connaissance de la Parole de Dieu :**

Cours sur les livres bibliques, Langues bibliques

### \_ **Théologie systématique :**

Doctrine, Éthique, Pensée contemporaine

### \_ **Histoire et Religions :**

Histoire de l'Église et des Missions, Grandes Religions...

### \_ **Interprétation et communication de la Parole :**

Herméneutique, exégèse, diction, étude biblique, catéchèse, prédication

### \_ **Théologie pratique** Apologétique, Ministère pastoral,

Relation d'aide, Évangélisation, Croissance de l'Église...

### \_ **Autres cours :**

Méthodologie, Anglais, Communication écrite

## Le savoir-faire

L'expérience est indispensable à la pratique efficace de tout ministère : chaque étudiant est ainsi invité à acquérir pendant son temps d'étude les outils qui le rendront apte à la prise de responsabilité « sur le terrain ». Les cours de théologie pratique, la vie communautaire, les stages en Église ou dans une œuvre évangélique, le stage chorale et la semaine d'évangélisation visent cet objectif.

## L'être

Si le service dans l'Église exige une « Tête bien faite », une vraie maturité spirituelle est aussi essentielle. Le programme de l'Institut vise, par la vie communautaire, à aider les étudiants à :

- **cultiver une relation personnelle vivante avec le Seigneur,**
- **mener une vie familiale et relationnelle en harmonie avec la Parole de Dieu,**
- **parvenir à la maturité spirituelle, intellectuelle et sociale.**

## L'ORGANISATION

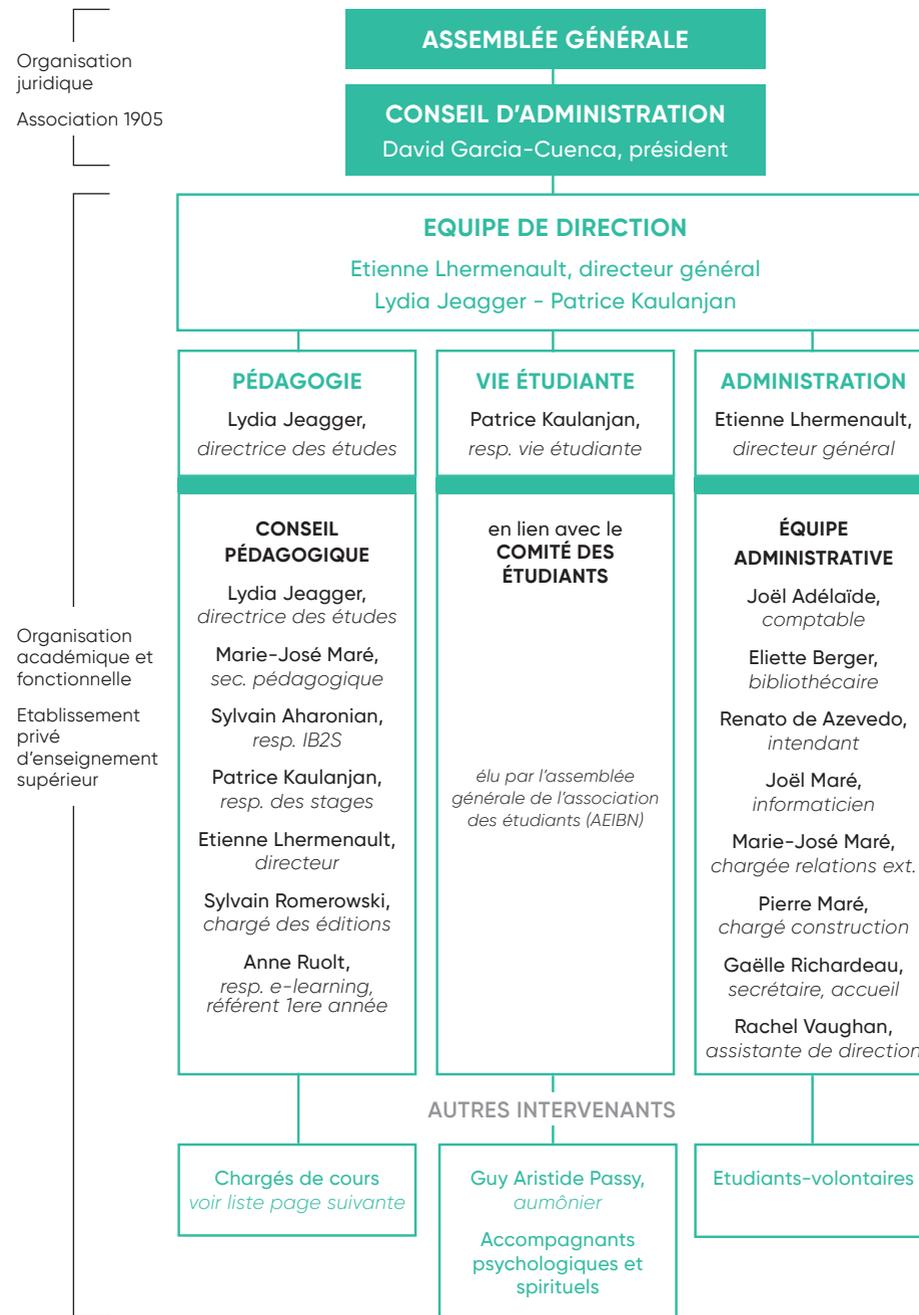
L'IBN est, sur le plan juridique, une **association culturelle (loi 1905)** dirigée par un Conseil d'Administration qui rend compte annuellement aux membres de l'association réunis en Assemblée Générale.

Sur les plans académique et fonctionnel, l'IBN est un **établissement privé d'enseignement supérieur** enregistré à l'Académie de Créteil sous le n° 094-1790K.

De gauche à droite, au 1<sup>er</sup> plan : Patrice Kaulanjan, Etienne Lhermenault, Lydia Jaeger – au 2<sup>e</sup> plan : Anne Ruolt, Sylvain Romerowski, Marie-José Maré, Yannik Blocher, Janie Blough, Sylvain Aharonian – au 3<sup>e</sup> plan : Joël Adelaïde, Gaëlle Richardeau, Renato et Cristina de Azevedo.



Un organigramme (p. 11) présente l'organisation générale de l'IBN. L'équipe de direction, le conseil pédagogique et l'équipe administrative forment ensemble **l'équipe de l'Institut**.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

**David GARCIA-CUENCA**, président

**Valdo DEGLON**, secrétaire

**Dany PEGON**, trésorier

**Mamy ANDRIANANDRASANA - Claude BUCHHOLD - Sylviane DEHON**

**Guy HORRENBARGER - Philippe JUSTON - Serge OULAÏ - Pascal YAU**

## LES CHARGÉS DE COURS

**Henri BLOCHER**, Pensée contemporaine

**Jeanne BLOCHER**, Technique vocale, solfège

**Janie BLOUGH**, Musique dans l'Église, Culte & actes pastoraux

**Isabelle BUCHHOLD**, Français langue étrangère

**Jean-Claude CHONG**, Sectes

**Myriam DE BEAUREPAIRE**, Diction

**Nicole DEHEUVELS**, Développement personnel, Conseil familial

**Sylviane DEHON**, Communication écrite

**Cédric EUGÈNE**, Synoptiques

**Philippe GAO**, Méthodologie, Grec 3

**Claude GRANDJEAN**, Leadership

**Isabelle & Denis HEY**, Stage chorale, Musique dans l'Église

**Daniel HILLION**, Missiologie

**Janet JOHNSON**, Loi, Prophètes, Grandes religions

**Daniel LIECHTI**, Croissance de l'Église, Multiplication des disciples

**Emmanuel MAENNLEIN**, Évangélisation, Ministère d'évangéliste

**Gordon MARGERIE**, Actes et Épîtres

**Émile NICOLE**, Introduction à l'AT, Psaumes

**Dany PEGON**, Hébreu 1, 2, 3

**Jean-Yves PETER**, Évangile & Culture française

**Stéphane POLEGATO**, Grec fondamental

**André POWNALL**, Implantation d'Églises

**Micaël RAZZANO**, 1 & 2 Corinthiens

**Matthieu SANDERS**, Épîtres générales

**Jonathan VAUGHAN**, Grec 1 et 2, Musique dans l'Église

**McTair WALL**, Missiologie

## POUR COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE

Les membres de l'équipe sont à la disposition des étudiants pour répondre à leurs questions pendant leur temps de présence dans la maison (Bureaux au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A)

**Pour les questions d'ordre pédagogique, s'adresser aux/à :**

- délégués de classe,

- Anne RUOLT, professeur référent des 1<sup>ère</sup> année :  
anne.ruolt@ibnogent.org

- Marie-José MARÉ, secrétaire pédagogique :  
pedagogie@ibnogent.org

**Pour les questions de stages et d'Églises, s'adresser à :**

- Patrice KAULANJAN, kaulanjan.patrice@gmail.com

**Pour les questions d'assurance-maladie et mutuelle, s'adresser à :**

- Pierre MARÉ : pierre.mare@ibnogent.org (rez-de-chaussée, bâtiment B).

**Pour l'internat, les repas et les travaux pratiques, s'adresser à :**

- Renato DE AZEVEDO, intendant : intendance@ibnogent.org

**Pour la comptabilité, s'adresser à :**

- Joël ADELAÏDE, comptable : comptabilite@ibnogent.org, reçoit aux horaires suivants :

Externes, le mardi après-midi de 13h15 à 18h00,

Internes, le jeudi après-midi de 13h15 à 18h00.

En dehors de ces horaires, et seulement à titre exceptionnel, le comptable vous recevra sur rendez-vous. La demande doit être faite par e-mail.

**Pour les questions d'aumônerie, s'adresser à :**

- Guy A. PASSI, guypassiaristide@gmail.com

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

L'IBN a le souci d'accompagner les étudiants pendant leur formation. Il offre plusieurs types d'accompagnement, certains systématiques, d'autres laissés à l'appréciation de la direction ou de l'étudiant.

### Accompagnement pédagogique

Chaque étudiant fait partie d'un groupe de prière qui se réunit le jeudi matin (à l'heure habituelle du culte communautaire) sous la responsabilité d'un membre du personnel. Ce dernier est aussi le référent des membres de son groupe. Il proposera à chacun, deux à trois fois, au cours de l'année, un entretien individuel, pour aider l'étudiant à faire le point sur ses études et sa vie à l'IBN.

### Accompagnement pastoral

Patrice Kaulanjan en qualité de responsable de la vie étudiante et Guy Aristide Passi, aumônier, reçoivent les étudiants à la demande pour des entretiens pastoraux.

### Accompagnement spirituel

Une équipe d'accompagnateurs spirituels est à la disposition des étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement de cette nature. Les accompagnateurs sont présentés aux étudiants lors d'une réunion au cours du premier trimestre.

### Accompagnement psychologique

Tout étudiant qui en éprouve le besoin peut bénéficier d'un accompagnement psychologique en toute confidentialité. Les coordonnées de la personne disponible sont apposées sur le tableau d'affichage.



## L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT BIBLIQUE DE NOGENT (AEIBN)

Les étudiants sont constitués en une association loi 1901 à laquelle adhère tout étudiant régulièrement inscrit, moyennant une cotisation annuelle.

Les membres de l'AEIBN élisent au printemps le comité des étudiants (nom donné au CA de l'AEIBN, voir composition dans l'organigramme p. 10). Il est chargé des relations entre les étudiants et de ceux-ci avec la direction.

L'AEIBN met en place, en début d'année académique, divers comités pour animer les différents aspects de la vie communautaire : comité pédagogique, comité mission,

comité E.D.E.N. (Entraide étudiante), comités « culture », « louange », « coopérative », « sport », « télévision », « local informatique »...

L'AEIBN et son comité agissent en concertation avec Patrice KAULANJAN, responsable de la vie étudiante.

La composition du comité des étudiants est indiquée dans les « Informations de l'année académique ».

## L'AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES : LE RELAIS

Les anciens élèves sont constitués en une association loi 1901 autonome, ouverte à tous les anciens étudiants de l'Institut, moyennant une cotisation annuelle. L'Amicale a pour but de maintenir les liens entre anciens (Gazette des anciens, rencontres amicales), de soutenir l'œuvre de l'Institut et de favoriser la formation permanente des Anciens.

Le bureau de l'Amicale est indiqué sur les « Informations de l'année académique ».

## LES AFFILIATIONS

L'IBN est membre des divers organismes dont il partage la vision.



### Institut de Théologie Évangélique

L'année académique 2000/2001, l'IBN a fondé, avec la Faculté Libre de Théologie Évangélique à Vaux-sur-Seine (Yvelines), l'Institut de Théologie Évangélique (ITE). Les deux écoles collaborent sur les plans pédagogique et administratif, en vue d'une optimisation de leurs ressources.

[www.inthev.fr](http://www.inthev.fr)



### Conseil National des Évangéliques de France

L'IBN est membre, depuis sa constitution en juin 2010, du CNEF qui regroupe 70 % des protestants évangéliques français. Cette association d'unions d'Églises et d'œuvres évangéliques a pour objet de manifester l'identité et l'unité du protestantisme évangélique français et de renforcer son témoignage.

[www.lecnef.org](http://www.lecnef.org)



### Centre Évangélique d'Information et d'Action

Fondé en 1948 et organisé au départ dans le salon de l'IBN, le Centre évangélique est une manifestation annuelle qui comprend une exposition, des conférences et des ateliers. L'objectif est d'encourager, d'unir, d'informer et faire dialoguer les responsables évangéliques. L'IBN assure la logistique de l'événement.



### Connect MISSIONS

Connect MISSIONS (anciennement Fédération des Missions Évangéliques Francophones) est un réseau collaboratif qui regroupe actuellement 45 organismes missionnaires francophones européens (France, Suisse Romande et Belgique). Le réseau permet la mutualisation des ressources, l'organisation de formations et la promotion de la Mission.

### INFAC

Le groupe de réflexion INFAC (INstituts et FACultés) réunit la plupart des écoles de théologie évangéliques d'Europe francophone. INFAC veut promouvoir l'échange d'information entre institutions visant le même but, en particulier à travers des rencontres bisannuelles.



### Conseil Européen pour la Formation Théologique (ECTE)

L'ECTE (auparavant Association Évangélique Européenne d'Accréditation) permet la mise en relation de l'IBN avec les centres de formation théologique évangélique de toute l'Europe et lui fournit des éléments de réflexion en matière de pédagogie et d'organisation.

[www.ecte.eu](http://www.ecte.eu)

## LES PARTENARIATS ACADÉMIQUES

L'Institut a conclu un certain nombre de partenariats pour faciliter aux anciens la poursuite de leurs études en France, en Allemagne et en Angleterre (précisions en **annexe 1**, p. 36)

# 2

## LE SAVOIR : LES ÉTUDES

### CALENDRIER

Les étudiants sont tenus d'assister aux manifestations signalées dans l'emploi du temps, y compris celles qui se déroulent le week-end.

Voir le dépliant  
« Information de l'année académique ».

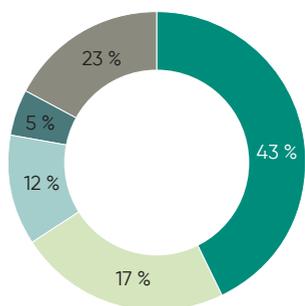
### LES PROGRAMMES DE FORMATION

#### La formation courte (un an)

La formation courte d'un an s'adresse :

- aux candidats déjà qualifiés techniquement pour la mission, mais souhaitant recevoir une formation biblique ou théologique avant de s'engager sur le terrain ;
- à tout chrétien désireux d'approfondir sa foi et de servir plus efficacement l'Église de Jésus-Christ.

Elle correspond à la première année de la formation complète et permet d'avoir une vue d'ensemble des matières abordées (cf. détail dans tableau ci-contre).



- Connaissance Bible et langues bibliques
- Théologie systématique et histoire
- Interprétation et communication Parole
- Théologie pratique et autres langues
- Stages

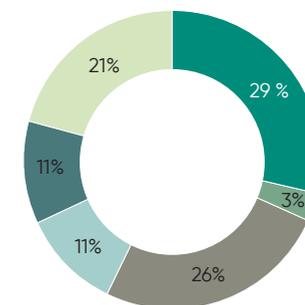
#### La formation complète (trois ans)

Le cycle de trois ans d'études bibliques s'adresse :

- aux candidats qui se préparent à un ministère dans les Églises, l'évangélisation et la mission ;
- à tout chrétien pourvu d'une certaine maturité personnelle et spirituelle qui désire approfondir ses connaissances bibliques, doctrinales et pratiques.

Les 2ème et 3ème années sont des années d'approfondissement. L'étudiant choisit un programme de formation adapté au ministère envisagé, grâce à plusieurs options proposées : langues bibliques, ministère pastoral, évangélisation, mission (voir **annexe 2, p. 35**).

Au terme des trois années, la formation peut être complétée, pour ceux qui le désirent, par **un stage pratique de quatrième année**. Un document présentant cette option (cahier des charges, convention et formulaires d'évaluation) est disponible auprès de Patrice KAULANJAN, responsable des stages.



- Connaissance Bible et langues bibliques
- Théologie systématique et histoire
- Interprétation et communication Parole
- Théologie pratique et autres langues
- Stages
- Dissertation

### Le programme personnalisé

L'étudiant qui n'a pas la disponibilité pour suivre un cycle complet d'études peut suivre une partie des cours proposés. Le choix s'établit en accord avec le Conseil pédagogique. Une attestation sera délivrée pour les cours suivis avec succès. Un Brevet de culture biblique sanctionne la validation de 30 crédits de cours, s'ils respectent la répartition entre les différents domaines de formation

### Stagiaires linguistiques

Des étrangers se destinant à la mission en pays francophones et souhaitant se familiariser avec la théologie en langue française peuvent suivre un semestre ou une année d'études à l'IBN dans le but principal de parfaire

leur connaissance du vocabulaire théologique et biblique. Ils sont soumis aux mêmes règles que les autres étudiants en matière de suivi des cours, de vie communautaire et de stages.

### Étudiants-volontaires

Des étudiants français ou étrangers souhaitant faire un break dans leur cursus peuvent venir de 4 à 10 mois à l'Institut. Ils ont un programme adapté comprenant des cours qui leur permet de découvrir la théologie et des services communautaires permettant le bon fonctionnement de la vie en communauté. Ils font partie intégrante du corps étudiant et sont soumis aux mêmes règles que les autres étudiants.

## LES DEUX NIVEAUX D'ÉTUDES : A ET B

L'enseignement tient compte du niveau de formation antérieur de l'étudiant. Le niveau B présuppose une formation préalable achevée de niveau IV (baccalauréat général, technologique ou professionnel). Le niveau A présuppose une formation préalable achevée de niveau V (CAP, BEP). Le niveau peut être ajusté en fonction des lacunes à combler ou des

acquis de l'expérience reconnus par le conseil pédagogique. Un bilan en fin de première année permet au besoin de reconsidérer le niveau choisi.

Tous les programmes sont proposés aux niveaux A et B, à l'exception de l'option langues bibliques qui n'est accessible qu'au niveau B.

## LE STATUT D'ÉTUDIANT

Pour des raisons administratives, le statut d'étudiant, donc la carte du même nom, ne peut être accordé qu'aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- être inscrits pour un minimum de 20 crédits,
- être titulaires du baccalauréat ou, à défaut, être inscrits en deuxième, troisième ou quatrième année d'études à l'IBN.

## LA VALIDATION DES COURS

### Présence

Pour des raisons de pédagogie, l'assistance aux cours est obligatoire. La présence des étudiants est contrôlée à chaque cours. Si l'étudiant est contraint de s'absenter, il en sollicite l'autorisation par écrit (si possible à l'avance)<sup>3</sup>. Même justifiées, un trop grand nombre d'absences compromettra la validation du cours ou impliquera des devoirs compensatoires (décision du Conseil pédagogique).

D'autres précisions se trouvent en **annexe 3, p. 39**.

### Devoirs et examens

Le professeur communique, en début d'année, les devoirs et examens requis pour valider le cours. Ces exigences académiques doivent être satisfaites

## LA NOTATION

Les travaux et examens sont notés sur 20. La note minimum requise est de 10. Les mentions correspondent aux notes suivantes :

< 10/20	Insuffisant
10 à 11/20	Satisfaisant
12 à 13/20	Assez bien
14 à 15/20	Bien
16 à 20/20	Très bien

pendant l'année de l'inscription ou l'année suivante au plus tard.

• À partir de 10/20, l'examen est validé. En cas de note comprise entre 8 et 10/20, l'examen n'est pas à refaire, à condition que le total des divers examens dans le même cours donne une moyenne égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas contraire ou pour toute note inférieure à 8/10, l'examen doit être repassé.

• Un étudiant qui ne se présente pas à un examen devra préciser par écrit les raisons de son absence.

<sup>3</sup> Sont considérées comme des raisons valables les cas de force majeure (maladie sur certificat médical, démarches administratives sur justificatif administratif, etc.) ainsi qu'un impératif horaire lié à un stage (préalablement validé par le Conseil pédagogique). À titre exceptionnel, l'étudiant peut demander une permission d'absence pour d'autres motifs ; son absence est alors considérée comme une « absence pour raisons personnelles ».

Si un étudiant s'absente d'un cours précédant un examen dans le but de réviser pour cet examen, l'examen en question sera automatiquement annulé et l'étudiant devra le repasser ultérieurement.

Les modalités de rattrapage sont indiquées en **annexe 3, p. 39**.

Plusieurs cours, notamment de théologie pratique, sont sanctionnés, non par des examens, mais par des devoirs. Ces derniers sont à rendre à la date communiquée par le professeur au début du cours. La note d'un devoir rendu en retard, si elle est  $\geq$  à 10/20 sera diminuée de deux points sans pouvoir passer sous 10/20. De son côté, le professeur s'engage à corriger tout devoir rendu dans les temps, dans le mois qui suit la date de remise fixée.

L'IBN tient compte de la diversité des parcours scolaires préalables. Certains cours (Communication écrite et Annonce de la Parole 1) sont destinés à permettre aux étudiants qui en ont besoin d'acquérir les compétences nécessaires pour poursuivre la formation. Un test de placement au début des études permet de discerner qui a besoin de ces cours. Au-delà de la deuxième année, le conseil pédagogique pourra être amené à demander des travaux complémentaires à l'étudiant qui aurait conservé des lacunes en expression française..

Pour permettre une bonne progression de l'étudiant dans tous les domaines, celui-ci ne peut accéder à l'année suivante qu'à certaines conditions

indiquées en **annexe 3, p. 39**.

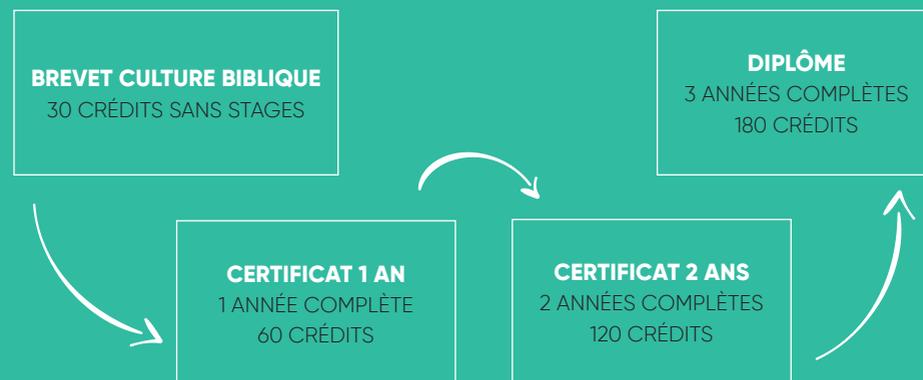
1) L'étudiant qui ne satisfera pas aux conditions énoncées en annexe (excepté la question des obligations financières gérée directement par la direction) bénéficiera d'un accompagnement spécifique (programme pédagogique adapté, défini au moment de la réinscription) et validé par le Conseil pédagogique.

2) Un étudiant n'ayant pas validé la moitié des cours fin juin ne pourra pas se réinscrire à l'Institut, sauf dérogation expressément accordée par le Conseil pédagogique, à la demande écrite du candidat.

Les étudiants à temps partiel évolueront selon le rythme défini en début d'année. Sur le plan académique, ils ne seront considérés comme des étudiants de deuxième (ou de troisième) année qu'une fois remplis les critères énoncés ci-dessus.

La compensation de certains échecs de validation est acceptée jusqu'à 10 % des crédits en-dessous de la moyenne sous condition de l'obtention de la moyenne globale dans chacun des 8 secteurs : AT, NT, Systématique, Histoire et Religions, Théologie pratique, Annonce de la Parole, Langues, Stages. Précisément, pour le Certificat une tolérance de 6 crédits, avec un maximum de 2 crédits dans chacun des domaines ; pour le Diplôme, une tolérance de 18 crédits, avec un maximum de 3 crédits dans chacun des domaines.

## CERTIFICATS DE FORMATION DÉLIVRÉS



### Les conditions d'obtention

Le « Brevet de culture biblique » est le premier stade qui bénéficie d'une reconnaissance par l'Institut (30 crédits, pas de stages). La formation courte d'un an est sanctionnée par le « Certificat d'études bibliques » (60 crédits), la formation de trois ans par le « Diplôme de fin d'études » (180 crédits).

L'attribution du Certificat ou du Diplôme requiert :

- la validation de tous les cours du programme de formation correspondant ;
- la validation de tous les stages prévus ;
- la réussite aux grands examens de fin d'étude (pour le Diplôme seulement) ;

- un engagement satisfaisant dans la vie communautaire ;
- l'adhésion, à la confession de foi de l'IBN ;
- une vie compatible avec l'exercice d'un ministère, et respectueuse de l'éthique biblique ;
- l'acquiescement de toutes les obligations financières vis-à-vis de l'IBN.

La mention du Certificat est la moyenne de toutes les notes obtenues (cours et stages), la mention du Diplôme prend en compte toutes les notes obtenues au cours de la scolarité, à hauteur de 80 %, et les notes des épreuves de fin d'études, à hauteur de 20 %.

## Les épreuves de fin d'études

- Au cours de la dernière année d'études, les étudiants, quelle que soit l'option suivie, rédigent une dissertation (niveau B) ou une synthèse documentaire (niveau A).
  - solliciter une autre solution pour le rattrapage.
- La liste des grands examens et leur contenu sont détaillés en **annexe 4, p. 40s.**
- Voir annexe 1, p. 36.
- Ce travail a pour but d'initier l'étudiant aux méthodes de recherche en théologie et à démontrer sa capacité à présenter une démonstration ou une synthèse claires, selon des normes de rédaction précises.
- Des informations complémentaires se trouvent en **annexe 4, p. 40s.**
- Les grands examens permettent d'apprécier la vue d'ensemble acquise par l'étudiant au cours de sa scolarité. Les grands examens de connaissance biblique, de doctrine et d'annonce de la Parole sont obligatoires dans toutes les options. S'y ajoutent les grands examens de grec et d'hébreu en option langues bibliques, le grand examen d'exégèse en options langues bibliques, ministère pastoral et mission au niveau B ; le grand examen d'interprétation biblique dans toutes les autres options. S'y ajoute le grand examen de théologie pratique dans toutes les options, sauf en langues bibliques.
- En cas d'échec à un grand examen, l'étudiant devra attendre la session ordinaire de l'année suivante. S'il prévoit l'impossibilité d'être présent à cette session, il peut toutefois adresser une demande motivée au Conseil pédagogique pour

## SCHÉMA DES ÉTUDES

1<sup>re</sup> année /  
certificat

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années / diplôme

	OPTION langues bibliques	OPTION ministère pastoral	OPTION évangélisation	OPTION mission
<b>cours bibliques</b>	<b>cours bibliques</b>			
Introduction à la Bible	Introduction à l'Ancien Testament Introduction au Nouveau Testament			
AT - Histoire d'Israël	Ancien Testament - Livres poétiques			
AT - Loi	Ancien Testament - Livres prophétique			
AT - Prophètes (intro)	Nouveau Testament - Évangiles synoptiques			
NT - Romains	Nouveau Testament - Épîtres générales, pastorales, de la captivité			
NT - Jean (év. & épîtres)	Nouveau Testament - Apocalypse			
NT - Actes/Épîtres				
<b>théologie systématique</b>	<b>théologie systématique</b>			
	Doctrine			
	Éthique			
Doctrine (Introduction)	Pensée contemporaine	Pensée contemporaine	Apologétique	
		Apologétique	Apologétique	
<b>histoire et religions</b>	<b>histoire et religions</b>			
	Religions et sectes			
Histoire de l'Église	Histoire des missions (ou) Missiologie	Histoire des missions (ou) Missiologie	Histoire des missions (ou) Missiologie	
	Églises & dénominations	Églises & dénominations	Séminaire Islamologie	
<b>théologie pratique</b>	<b>théologie pratique</b>			
Développement personnel	Ministère pastoral	Forum des évangélistes	Pastorale multiculturelle	
Étude biblique	Intro Relation d'aide	Intro Relation d'aide		
La musique dans l'Église	Accompagnement pastoral	Accompagnement pastoral	Accompagnement pastoral	
Évangélisation		Multiplication disciples	Multiplication disciples	
	Croissance de l'Église	Croissance de l'Église		
Implantation d'Église	Cultes et actes pastoraux	Cultes et actes pastoraux		
	Évangile et culture française	Évangile et culture française		
Carrefour missionnaire	Catéchèse		Catéchèse	
<b>langues</b>	<b>annonce de la Parole</b>			
	Herméneutique			
	Exégèse			
	Interprétation biblique	Interprétation biblique	Interprétation biblique	
	Annonce de la Parole écrite et orale			
	Diction			
	<b>langues</b>			
Communication écrite			Anglais	
Anglais				
Grec 1 ou initiation	Grec			
Hébreu ou initiation	Hébreu			
<b>stages</b>	<b>stages</b>			
Groupe vocal	Stage intensif de 6 semaines			
Centre Évangélique	Centre Évangélique			
Stage hebdomadaire	Stage hebdomadaire			
Semaine d'évangélisation	Semaine d'évangélisation			

NB : une année académique comprend 60 crédits. 1 crédit correspond à de l'apprentissage personnalisé, c'est-à-dire à un cours que l'étudiant choisit parmi une liste de cours non obligatoires. Il est possible de faire une 4<sup>ème</sup> année de stage dans une Église ou dans une œuvre supervisée par l'Institut et donc en gardant le statut étudiant.



# L'ÊTRE : LA VIE EN COMMUNAUTÉ

La vie communautaire est un moyen privilégié de formation pour le service de Dieu. Toute vie chrétienne se développe dans le cadre de la communauté de l'Église, ce qui requiert tout un apprentissage. Tous à l'IBN, étudiants et membres du personnel, ont un ministère à exercer auprès des autres. Il est essentiel de rechercher le dialogue, de ne pas hésiter à demander un entretien avec l'un ou l'autre pour lever une difficulté ou recevoir un conseil. On ne saurait trop insister sur ce dernier point : en effet, bien des problèmes sont évités lorsque l'étudiant exprime ses difficultés ou ses interrogations aux responsables, plutôt que d'attendre que les choses soient inextricables ou insupportables.

## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement Intérieur, c'est la charte de notre vie communautaire, le gage de notre paix ! **Il se trouve en annexe 5, p. 42-43.** Chacun doit se faire un devoir de s'y conformer.

Sans épuiser tout ce qui est nécessaire à l'harmonie de la vie en commun, il précise un certain nombre de points importants.

En cas de difficulté quelconque dans l'application du règlement, l'étudiant doit se référer aux représentants des étudiants ou, si nécessaire, au responsable de la vie étudiante, Patrice Kaulanjan.

## LES FINANCES

Le montant des frais de scolarité et de pension font l'objet d'une facture annuelle (octobre à juin) le jour de la rentrée. Le paiement s'effectue en trois fois selon l'échéancier indiqué : sur le dépliant « Informations de l'année académique ». Il peut être porté à neuf fois après accord. Dans ce dernier cas, l'étudiant établit trois chèques au début de chaque trimestre pour le règlement de ce dernier.

**ATTENTION**, chacun est prié de respecter les échéances indiquées ou négociées. Les échéances ne font l'objet d'aucune facturation spécifique. En la matière, le seul document contractuel est la facture établie en début d'année.

## LES HORAIRES

Les horaires hebdomadaires sont **présentés en p. 3.**

L'assistance régulière de chacun est attendue aux :

- cultes et groupes de prière (jeudi matin) ;
- diverses manifestations signalées dans l'emploi du temps (voir « Informations de l'année académique ») ;

- pour les internes, la réunion de prière hebdomadaire.

Ces divers événements font partie intégrante de la formation.

*Les externes dont le cours précède ou suit immédiatement le culte ou le groupe de prière sont tenus d'y participer.*

## LES CHAMBRES

Avant d'entrer dans sa chambre, l'étudiant devra verser un dépôt de garantie et signer un état des lieux d'entrée remis par l'intendance.

Il est attendu de chacun que sa chambre soit tenue propre et convenablement rangée.

Le reste des indications se trouve en **annexe 6, p. 44.**

## LES REPAS

Internes et externes : tous les étudiants doivent s'inscrire pour les repas au plus tard le mercredi avant 14h00 pour la semaine suivante.

Pour favoriser l'intégration des externes, un repas de midi par semaine est offert à tous les étudiants externes inscrits à plein temps durant l'année académique. Il convient pour cela de s'inscrire une semaine à l'avance au moins.

Le reste des indications se trouve en **annexe 6, p. 44.**

*Les responsables étudiants organisent le service du petit-déjeuner.*

## LE SALON DES ÉTUDIANTS

Ce salon est destiné aux rencontres et à la détente.

## LES SERVICES

Il est demandé à chaque étudiant de participer aux travaux d'entretien de la maison pour des raisons à la fois économique - l'Institut a un nombre limité d'employés - et pédagogique - le service est une bonne école de formation.

Travaux pratiques hebdomadaires et annuels, services des tables... sont décrits en **annexe 7, p. 45.**

## LES ACTIVITÉS ESTUDIANTINES

Les diverses activités des étudiants sont placées sous la responsabilité de l'AEIBN, voir le paragraphe « L'Association des Étudiants de l'Institut Biblique de Nogent (AEIBN) », p. 15.

## DIVERS

### Téléphone

Sauf nécessité impérative, aucun appel n'est transmis aux étudiants depuis le standard (01.45.14.23.70). Les postes téléphoniques situés dans les étages où se trouvent les chambres servent donc aux liaisons internes.

### Photocopies

Le photocopieur de la bibliothèque est à votre disposition. Un code personnel vous sera attribué. Chaque passage d'une feuille dans le photocopieur est facturé, que la photocopie soit réussie ou non ! Une facture photocopies est établie en fin de chaque trimestre. Les tarifs sont indiqués dans les « Informations de l'année académique ».

En cas de panne du photocopieur (bourrage, etc.), ne pas tenter de le réparer soi-même, mais prévenir sans

délai l'intendant.

Vous pouvez également faire des photocopies au magasin COPIES-PRO, situé à quelques pas de l'Institut dans la Grande Rue.

La photocopieuse ainsi que les ordinateurs de l'administration sont strictement réservés aux membres du personnel.

### Blanchisserie

Des machines à laver et un sèche-linge sont à la disposition des étudiants. Les tarifs sont indiqués dans les « Informations de l'année académique ». Des fers à repasser sont disponibles dans les étages.



# 4 LE SAVOIR-FAIRE : LES STAGES



## FORMATION INTELLECTUELLE... DÉVELOPPEMENT SPIRITUEL ET APPRENTISSAGE PRATIQUE

Au-delà de la formation intellectuelle, le cursus de l'Institut vise le développement spirituel et l'apprentissage pratique. Ainsi, ce que l'étudiant reçoit en salle de classe éclaire son expérience et sa pratique sur le terrain, et ce qu'il vit sur le terrain oriente, réciproquement, sa réflexion et ses recherches. Ce chapitre est destiné à aider l'étudiant à se fixer des objectifs personnels de formation pratique.

Pour obtenir le diplôme de l'Institut, l'étudiant, qu'il soit à plein temps ou à temps partiel, doit justifier d'une expérience professionnelle et valider 15 semaines de stages (trois années de service hebdomadaire équivalant à 6 semaines ; 3 semaines d'évangélisation et 6 semaines de stages intensifs). Le certificat d'une

année d'études ne comporte qu'une année de service hebdomadaire et une semaine d'évangélisation.

Les stages sont notés par le professeur responsable. Cette évaluation est une tâche délicate, car il ne peut pas juger directement lui-même de la qualité du service effectué. Pour cette raison, il s'appuie principalement sur la qualité de la réflexion de l'étudiant et sa capacité à tirer des enseignements de son expérience, telles qu'elles se manifestent dans ses bilans personnels de stage et dans les rencontres avec son superviseur, dans une moindre mesure sur l'évaluation du maître de stage.

### CONSEILS PRATIQUES

L'étudiant ne dispose que d'une demi-journée par semaine pour son service hebdomadaire. Il ne doit pas surcharger son calendrier, compte tenu d'une charge de travail importante pendant l'année.

Il est important pour l'étudiant de prier pour cet aspect de sa formation et de bien s'organiser pour garder libre le temps nécessaire à l'accomplissement des stages. Pour cela, il lui faut en particulier bien anticiper les délais de remise de devoirs.

Après chaque demi-journée de service, il faut noter sans tarder (le jour même ou le lendemain au plus tard) les aspects les plus importants de l'expérience vécue. Ces notes serviront à rédiger les bilans personnels qui sont

exigés. Mieux vaut le faire le jour même du service, ou le lendemain.

L'étudiant doit prendre l'initiative de fixer des rendez-vous avec son maître de stage. Ces entretiens l'aideront à faire un travail de qualité, à maintenir le cap et à évaluer ses progrès.

Patrice kaulanjan, responsable des stages, est disponible pour répondre aux questions, pour assister l'étudiant dans l'élaboration de son projet de stage, ou pour l'aider en cas de difficultés. Ne pas hésiter à lui en parler.

## L'ENGAGEMENT DANS L'ÉGLISE LOCALE

### Une Église fixe

**L'étudiant est appelé à s'engager, tant qu'il étudie à l'Institut, dans une Église locale** de son choix en région parisienne.

Chacun fera donc une **priorité absolue de la relation avec Dieu et du culte dominical**, qui ont plus d'importance même que les examens. L'Institut existe pour la gloire de Dieu et se veut au service des Églises. Il ne veut pas prendre leur place.

**Un étudiant qui s'engage dans la vie d'une Église sera fidèle dans son engagement.** Même s'il lui est difficile de participer aux réunions de semaine, l'étudiant est encouragé à s'intéresser activement à la vie de l'Église et à chercher à en connaître les membres. Il est souhaitable, par exemple, qu'il prenne part aux repas d'Église et aux activités programmées le dimanche.

### Visites d'Églises

En arrivant à l'Institut, l'étudiant pourra souhaiter se « promener » un peu et **découvrir la diversité des Églises parisiennes**, ce qui est tout à fait légitime pendant quelques semaines, voire toute une année. S'il prend cette option-là, il sera sous la responsabilité du professeur chargé du suivi des stages, et tiendra un journal de visites. Il accomplira alors son service hebdomadaire dans un autre cadre, en semaine.

**Le journal de visites d'Églises** (rédigé non pas dans un carnet, mais sur papier libre) comporte un compte-rendu d'environ 100 mots pour chaque dimanche, précisant la date et le nom de l'Église, et résumant les points saillants du culte vécu. Il est nécessaire de rédiger ces comptes rendus le jour même ou le lendemain du culte. Ce journal sera remis au professeur responsable des stages en même temps que le journal de stage, selon le calendrier prévu.

L'étudiant a la possibilité d'interrompre ces visites à tout moment et de se fixer dans une Église. Il lui suffit d'en avvertir le professeur chargé du suivi des stages, et de lui remettre l'engagement prévu à cet effet, signé par le responsable d'Église.

## LE STAGE HEBDOMADAIRE

### Les exigences académiques

D'octobre à juin, l'étudiant accomplit **un minimum de vingt demi-journées de service de quatre à cinq heures en moyenne** (quinze demi-journées pour les étudiants de 3<sup>e</sup> année) dans une Église ou une œuvre chrétienne de son choix, et dans un des domaines suivants : enfance, jeunesse, vie d'Église, diaconie, aumônerie, évangélisation. Le temps de service comprend principalement : la préparation spirituelle et matérielle, le travail et la rédaction du journal de stage qui sera remis au professeur responsable des stages à la date indiquée dans les « **Informations de l'année académique** ». Le stage est accompli dans le cadre d'une convention de stage, que l'étudiant établit avec son maître de stage, et qu'il remet, signée, au professeur responsable des stages.

### Les enjeux et la progression

**Les stages jouent un rôle clef dans la formation.** Il convient de bien réfléchir

à son engagement et d'y investir le temps nécessaire pour qu'ils soient fructueux. Le professeur responsable est là pour conseiller l'étudiant et l'aider à en retirer un maximum de bénéfice.

Au fil des trois années d'études, **l'étudiant est appelé à évoluer dans ce service**, qui dans un premier temps, comprendra une part d'observation et d'initiation. En troisième année, l'étudiant visera l'approfondissement de sa formation, en vue de son entrée dans un ministère.

L'étudiant peut changer de lieu de service au cours de ses trois années d'études. Toutefois il est préférable, si possible, qu'il accomplisse ses trois années de service dans la même Église ou association avec un programme évolutif.

**Le journal de stage, la supervision et le rôle du maître de stage.**

Vous trouverez toutes les précisions sur ces sujets en **annexe 8, p. 46s.**

## LA SEMAINE D'ÉVANGÉLISATION

La semaine d'évangélisation, organisée chaque année, **fait partie intégrante des études.** Elle est destinée à donner aux étudiants une expérience personnelle et pratique de l'évangélisation en équipe. Les équipes sont conduites par un étudiant et placées sous la

responsabilité de l'Église qui les reçoit. Les frais de transport, de nourriture et d'hébergement sont pris en charge par l'Église.

**Tous les étudiants**, sauf ceux qui ont un programme très partiel, **participent à la semaine d'évangélisation.** Ils

doivent être disponibles à plein temps pour la valider normalement, mais en y participant à temps partiel, ils ont aussi la possibilité de la valider à 50 %. Un minimum d'une participation à temps plein (ou l'équivalent) est nécessaire pour obtenir le certificat de l'Institut, trois participations sont nécessaires pour obtenir le diplôme.

## LES STAGES INTENSIFS

L'étudiant effectue **six semaines de stages intensifs (à plein temps)** entre la fin de la première année et le début de la dernière année des études. Normalement ces stages se déroulent en **deux périodes dans deux domaines distincts** (vie d'Église, animation d'enfants ou de jeunes, diaconie, évangélisation ou mission), une année de service hebdomadaire se situant impérativement dans un troisième domaine.

L'étudiant présente un programme personnel de stages au professeur responsable, au plus tard en décembre de sa deuxième année de formation. Ces stages seront accomplis sous la responsabilité de maîtres de stage, approuvés par l'Institut, et encadré par une convention établie au préalable et signée par le responsable des stages, le maître de stage et l'étudiant.

Le stage, s'il est de nature pastorale, s'effectue dans une Église autre que l'Église d'origine ou le lieu du service hebdomadaire de l'étudiant, avec un pasteur présent à plein temps pendant toute la durée du stage pour

La Semaine d'évangélisation sont indiquées dans les « **Informations de l'année académique** ».

*Les étudiants doivent éviter tout autre engagement pendant la durée du programme.*

accompagner l'étudiant. Le stage ne se limite pas à la participation aux cultes et aux réunions de l'Église : il implique une « immersion » à plein temps dans la vie de l'Église et de la ville où elle se situe. Il donne à l'étudiant l'occasion de découvrir toutes les dimensions du ministère pastoral, ainsi que de la vie de l'Église et de ses membres.

Les stages intensifs sont validés au moyen de :

- **un rapport** de 2 pages, environ 800 mots, par semaine (il est vivement conseillé aux étudiants de tenir un journal de stage qui servira de base à ce rapport) présentant le travail effectué et l'enseignement tiré de l'expérience ;
- **l'évaluation** du maître de stage.

## L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Pour obtenir le Diplôme de l'Institut, l'étudiant doit justifier d'une expérience professionnelle « séculière » **d'une durée minimale d'un mois à temps plein**. Cette expérience peut avoir été obtenue avant les études à l'Institut.

NOM	NATURE	DATE/DURÉE	ÉVALUATION	ÉCHÉANCE
<b>Stage hebdo</b>	Enfance, jeunesse, vie d'Église, diaconie, aumônerie, évangélisation	20 demi-journées en année 1 et 2, 15 en année 3	Journal de stage	Voir « <b>Information de l'année académique</b> ».
<b>Supervision</b>	Échanges pour réfléchir et progresser	3 rencontres en 5 <sup>e</sup> h le mardi	Bilan personnel	
<b>Semaine évangélisation</b>	Évangélisation en équipe dans Église locale	13-21 avril 19	Simple participation	—
<b>Stage intensif</b>	Vie d'Église, animation d'enfants ou de jeunes, diaconie, évangélisation ou mission	6 sem. ds 2 domaines différents	Rapport de stage : 800 mots/sem. + évaluation maître stage	Avant la fin des études



# ANNEXE 1

## POUR SUIVRE DES ÉTUDES APRÈS L'IBN

### EN FRANCE

La **Faculté Libre de Théologie Évangélique**, Vaux-sur-Seine, [www.flte.fr](http://www.flte.fr)  
et la **Faculté Jean Calvin**, Aix-en-Provence, [www.facultejeancalvin.com](http://www.facultejeancalvin.com)

Elles admettent les diplômés de l'IBN en troisième année de licence. En ce qui concerne la FLTE, le Diplôme de l'IBN assorti de

l'option langues bibliques est évalué à 150 crédits (1 an = 60 crédits). L'étudiant devra donc suivre 90 crédits de cours pour obtenir le M1 en théologie. Ne sont pas inclus dans ces 90 crédits les 10 crédits alloués à la méthodologie (L3, 1 crédit) et à la préparation du mémoire (M1, 9 crédits). Le Diplôme de l'IBN assorti des autres options, au niveau B, donne accès à la troisième année de licence en études religieuses ; il est validé pour 120 crédits.



### EN ALLEMAGNE

L'**Akademie für Weltmission (European School of Culture and Theology, Korntal près de Stuttgart)** permet, sous certaines conditions, l'inscription des diplômés de l'IBN dans leurs programmes de Master ([https://www.awm-korntal.eu/page/esct\\_masterprogramm.html](https://www.awm-korntal.eu/page/esct_masterprogramm.html)). Elle offre des cours en allemand et en anglais. Des diplômés de l'IBN, qui ont suivi un cursus d'au moins 16 années de formation (à partir du CP) sont admis directement dans leurs programmes de master. Des diplômés qui ont obtenu une moyenne générale au-delà de 13,5 profitent, de surcroît, d'une validation de la partie théologique générale des programmes de Master (les 6 cours du «Kernstudium»), de sorte qu'ils n'auront qu'à

valider les cours de spécialisation (les 10 cours du «Fachstudium»). Pour plus de renseignement, contacter Regina Waschko : [rwaschko@awm-korntal.eu](mailto:rwaschko@awm-korntal.eu)

De même, les écoles regroupées dans la **Gesellschaft für Bildung und Forschung in Europa** admettent les diplômés de l'IBN dans leur programme passerelle, qui donne, après l'équivalent d'un an d'études, accès aux programmes de Master de l'University of South Africa (Unisa ; <http://gbfe.org/en/study-program/gbfe-institutes-study-options>)



### EN ANGLETERRE

**Moorlands College** ([www.moorlands.ac.uk](http://www.moorlands.ac.uk)) à Christchurch délivre des BA et MA (Bachelor et Master of Arts) en théologie appliquée. Les étudiants diplômés de l'IBN, sous réserve qu'ils aient un niveau suffisant d'anglais, peuvent :

- **peuvent se faire reconnaître une équivalence avec le Certificat en théologie appliqué de Moorlands**
- **poursuivre une année d'études à plein temps** combinée avec un stage dans une Église locale pour obtenir un BA (Bachelor of Arts) en théologie appliquée validé par l'université de Gloucestershire.

- **faire une année d'études à temps partiel** qui peut être combinée soit avec un stage dans une Église ou une œuvre, soit avec des cours pour perfectionner son anglais.
- **trouver une occasion d'exercer un ministère au Royaume-Uni** qui peut être complété par quelques cours soit à Christchurch soit dans un des centres régionaux de Moorlands College. Sous certaines conditions, cette expérience peut être validée par l'IBN comme 4ème année de stage



# ANNEXE 2

## LES OPTIONS A PARTIR DE LA 2<sup>EME</sup> ANNEE

En 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant choisit un programme de formation adapté au ministère envisagé, grâce aux options proposées :

L'option langues bibliques est destinée à **ceux qui veulent**, après l'Institut, **poursuivre leur formation en faculté de théologie**, et inclut l'étude du grec et de l'hébreu. Le programme est en revanche allégé de certains cours pratiques qui sont dispensés en faculté. Les études à l'Institut donnent toutes les bases bibliques utiles pour les études en faculté.

L'option ministère pastoral concerne **ceux qui se destinent à ce ministère**. Le cursus leur permet d'acquérir une solide formation biblique, doctrinale et pratique. Les cours pratiques préparent concrètement les étudiants à un ministère dans une Église locale. Une langue biblique peut être suivie en option.

L'option évangélisation est organisée en partenariat avec des œuvres ou personnes spécialisées dans ce domaine. Elle **prépare au ministère d'évangéliste**. La formation biblique et doctrinale, identique à celle que propose l'option « ministère pastoral », est complétée par des cours qui visent spécifiquement la préparation à ce ministère.

L'option mission est conçue pour **ceux qui envisagent un départ en mission en pays francophones**. La formation biblique et doctrinale, identique à celle que propose l'option « ministère pastoral », est complétée par des cours de théologie missionnaire (missiologie, anthropologie, religions du monde, etc.) qui préparent à l'annonce de l'Évangile dans un contexte transculturel. Un suivi spécifique des étudiants est assuré par un missionnaire expérimenté (Philippe Hutter, SIM France).

# ANNEXE 3

## LA VALIDATION DES COURS

### PRÉSENCE

La présence aux cours est obligatoire.  
Voici les conséquences en cas d'absence :

Durée du cours	Absences	Conséquences
13h / 26h	1h / 2h	Tolérance
	2 à 3h / 3 à 6h	Devoir de compensation
	+ de 3h / + de 6h	Cours non validé

### DEVOIRS ET EXAMENS

#### Rattrapage des examens

Quatre sessions de rattrapage sont prévues chaque année (voir dépliant « Information de l'année académique»). Avant chaque session, l'étudiant recevra une fiche d'inscription qu'il devra renseigner et retourner au secrétariat pédagogique dans les délais fixés s'il souhaite passer un ou plusieurs examens de rattrapages.

*si un étudiant inscrit à un examen de rattrapage ne s'y présente pas, le travail occasionné lui sera facturé*

Si la note obtenue lors du rattrapage est  $\geq$  à 10/20, elle pourra être diminuée de deux points par le professeur sans toutefois passer sous 10/20.

Un cours doit être validé au plus tard au cours de l'année qui suit (y compris le rattrapage de septembre). Autrement, l'étudiant devra se réinscrire au cours en question et le suivre à nouveau.

Les étudiants inscrits au niveau A peuvent, avec la permission du professeur, remettre un travail écrit à la place d'un examen à rattraper.

*L'étudiant ne peut passer un examen*

*de rattrapage ou remettre un devoir en retard qu'à la condition d'être inscrit pour l'année en cours et de s'être acquitté du paiement d'au moins un crédit.*

#### Admission en année supérieure

Voici les conditions d'admission en année supérieure :

- avoir validé 45 crédits sur 60 en septembre pour passer en 2<sup>ème</sup> année et 105 sur 120 pour passer en 3<sup>ème</sup> année
- s'être intégré de façon satisfaisante à la communauté de l'Institut ;
- manifester une attitude compatible avec la formation au ministère ;
- s'être acquitté de toutes ses obligations financières pour l'année précédente.

# ANNEXE 4

## LA DISSERTATION ET LES GRANDS EXAMENS

### LA DISSERTATION OU LA SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE

- La dissertation, ou la synthèse documentaire selon le niveau suivi, est présentée devant le professeur responsable des dissertations et deux correcteurs, dont le professeur qui a suivi l'étudiant pour ce travail. Sa soutenance s'effectue lors d'un entretien privé. Sa longueur (hors notes, bibliographie et annexes) doit impérativement se situer entre :
  - 2 500 et 5 000 mots pour la synthèse documentaire de niveau A ;
  - 6 000 et 10 000 mots pour la dissertation de niveau B.
- Un devoir sortant de la fourchette indiquée sera pénalisé d'1/2 point par 1 000 mots d'écart.
- Afin d'aider les étudiants à achever leurs travaux en temps voulu, le calendrier des différentes étapes de travail est établi par le conseil pédagogique (voir le dépliant « Informations de l'année académiques »).
- Si le travail définitif n'est pas remis à la date prévue, la soutenance n'aura pas lieu pendant la session de juin. Une seconde session de soutenance des dissertations est prévue pour les retardataires, en septembre ou octobre ; à l'automne, une nouvelle date de remise du travail final sera définie par le Conseil pédagogique. Si la dissertation définitive n'est soutenue ni en première ni en seconde session, elle pourra l'être en juin de l'année suivante, à condition que l'échéance correspondant à la remise du travail final pour cette année-là soit respectée.

### LES GRANDS EXAMENS

- Le grand examen de connaissance biblique comporte dix questions portant sur le contenu de la Bible. L'étudiant dispose de quatre heures pour répondre par écrit, chaque question comptant pour 2 points. L'examen est noté par deux professeurs, la note finale étant la moyenne de leurs appréciations. Cet examen présuppose la validation de tous les cours bibliques prévus dans l'option choisie.
- Le grand examen de doctrine est basé sur l'ensemble du Précis de doctrine de Jules-Marcel NICOLE. L'étudiant dispose de 45 minutes pour préparer une question tirée au sort (en s'aidant d'une Bible) et expose sa réponse (environ 10 minutes) devant un jury composé de deux professeurs et d'un pasteur extérieur, qui l'interroge par la suite. Cet examen présuppose la validation de tous les cours de doctrine.
- Le grand examen d'exégèse (niv. B) ou d'interprétation biblique (niv. A) :
  - Le grand examen d'exégèse permet d'éprouver la capacité de l'étudiant à utiliser les outils exégétiques (commentaires, dictionnaires, etc.) sur le texte tiré au sort pour le grand examen d'annonce de la Parole. Cette épreuve, d'une durée de 4 heures, présuppose la validation des cours d'herméneutique et d'exégèse.
  - Le grand examen d'interprétation biblique permet à l'étudiant de faire un travail de préparation sur le texte tiré au sort pour le grand examen d'annonce de la Parole. L'objectif visé est un essai de formulation de ce que l'auteur, inspiré par Dieu, a voulu dire à ses premiers destinataires en rédigeant cette péricope au moyen d'une analyse sérieuse du texte biblique. Cette épreuve, d'une durée de 4 heures, ne sera pas notée mais servira de base d'échange avec le professeur pour enrichir la préparation de la prédication du grand examen d'annonce de la Parole.
- Le grand examen de d'annonce de la Parole. L'étudiant reçoit le texte biblique qui sera l'objet du sermon au moins deux jours avant de le prêcher. Le sermon sera prononcé publiquement, devant un jury composé d'au moins trois professeurs. La note attribuée sera la moyenne des appréciations des membres du jury. Cette épreuve présuppose la validation de tous les cours d'annonce de la Parole.
- Le grand examen de théologie pratique concerne les étudiants inscrits dans les options « Ministère pastoral », « Évangélisation » et « Mission ». Quelques jours avant l'examen, l'étudiant recevra la description d'une situation complexe tirée de la pratique du ministère. Le jour de l'examen, l'étudiant exposera en 10 minutes environ le traitement qu'il réserverait à la situation en question s'il était en responsabilité pastorale ou missionnaire. S'engagera ensuite une discussion d'environ 15 minutes avec le jury, composé du professeur responsable des stages à l'Institut, un autre professeur dispensant des cours pratiques à l'Institut et d'un pasteur, missionnaire ou évangéliste. L'admission à l'examen est soumise à la validation préalable des cours en théologie pratique et des stages.
- Les grands examens de grec et d'hébreu sont équivalents aux examens en langues bibliques à la FLTE. L'étudiant doit traduire un texte sans dictionnaire, choisi dans un ensemble de 12 chapitres pour le grec et 12 pour l'hébreu, connus d'avance, et un texte non préparé avec l'aide du dictionnaire. Les formes verbales sont à analyser dans le texte préparé ; s'y ajoute une conjugaison de verbe en hébreu.

# ANNEXE 5

## LE REGLEMENT INTERIEUR

AUX INTERNES ET AUX EXTERNES

### Par amour fraternel,

- Chacun s'abstiendra de déranger ses camarades dans leur travail, par des visites ou un bavardage intempestifs ; par des bruits ou la diffusion de musique en particulier.
- Chacun respectera la propreté et le rangement des lieux de vie commune : salles de bains, toilettes, cuisine...

### Par prudence,

diverses recommandations sont nécessaires au sujet des relations entre hommes et femmes :

- Les hommes ne se rendront pas dans les étages réservés aux femmes et vice-versa (sauf accord préalable de la direction).
- Les relations entre homme et femmes doivent faire l'objet de toute la prudence nécessaire, et en particulier éviter tout comportement ambigu ou déplacé (proximité physique, insistance excessive, etc.).
- Au cas où deux étudiants (un homme et une femme) viendraient à se fréquenter, il leur est recommandé, dès que possible, de confier leur projet à un membre de l'équipe et aux responsables de leur Église. Et si deux étudiants s'orientent vers des fiançailles ils sont priés de rencontrer l'équipe de direction avant même que celles-ci soient connues.

- Les étudiants fiancés ou mariés doivent faire preuve de réserve dans leur vie relationnelle, par égard pour l'équilibre de la vie communautaire, celle-ci étant perturbée par des relations trop exclusives. L'équipe de direction pourra être amenée à orienter vers des études en externat un(e) étudiant(e) interne dont le(la) fiancé(e) serait logé(e) à l'internat.
- Si un étudiant ou une étudiante venait à connaître une détresse particulière ou une situation de décalage avec l'éthique biblique, il fera l'objet d'un accompagnement pastoral particulier. Au cas où la situation s'aggraverait, la direction prendra les dispositions nécessaires en lien avec l'Église d'origine de ceux qui seraient concernés.

### Par souci de témoignage,

- Chacun veillera à porter une tenue décente et tiendra compte du fait qu'il existe une tenue adaptée à chaque activité (cours, sport, travaux pratiques, etc.).
- La consommation ou la détention de boissons alcoolisées (alcools, vin, bière etc.) ou de tabac sont interdites sur le campus de l'Institut.

### Par nécessité d'économie,

- Chacun évitera le gaspillage (linge, mobilier, nourriture, eau, électricité, chauffage, outillage) et signalera sans délai tout dégât ou perte à l'Intendant.

- Les appareils mis à la disposition des étudiants (machine à laver, sèche-linge, etc.) seront utilisés et manipulés avec soin en respectant leur mode d'emploi et en acquittant fidèlement les taxes fixées.
- Les étudiants ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'atelier, la lingerie, la cuisine, dans les bureaux, dans le local technique, sauf dans le cadre de travaux d'entretien organisés par l'IBN.

### Par savoir-vivre,

et en vue de contracter des habitudes de politesse, de régularité et de discipline indispensables dans le ministère, il est demandé de :

- être ponctuel aux heures de cours, de repas et de travaux pratiques et de **présenter des excuses en cas de retard ou d'absence** ;
- ne pas oublier de **mettre « hors ligne » son téléphone portable lors des activités communes** (cours, cultes, repas ; et à la bibliothèque en toutes circonstances).

# ANNEXE 6

## LA CHAMBRE ET LES REPAS

### LA CHAMBRE

Veillez noter que l'Institut fournit l'oreiller et les couvertures, mais que **c'est à l'étudiant d'apporter taie d'oreiller et draps** (dessus et dessous pour lit en 90 cm de large).

En ce qui concerne le rangement et la propreté de la chambre, l'intendant peut, après en avoir averti l'étudiant, vérifier ce qu'il en est et exiger qu'ils soient faits immédiatement s'ils ne sont pas satisfaisants.

Avant chaque période de vacances, les étudiants devront faire le grand nettoyage et même, le cas échéant, vider leur chambre lors des vacances de Noël, d'Hiver et de Printemps pour permettre l'accueil éventuel de groupes ou de visiteurs<sup>6</sup>.

### RÈGLES À RESPECTER

Dans les chambres,

- ne pas coller d'adhésif ni planter de clous dans les murs,
- interdiction formelle de brancher des appareils chauffants (électricité ou gaz),
- ne pas utiliser de fiches multiples,
- demander l'autorisation pour employer des appareils électriques si leur puissance cumulée dépasse 800 w.

Dans les douches/lavabos,

- veuillez utiliser l'eau chaude avec parcimonie, car elle coûte cher ;
- veuillez laisser les lieux propres après usage, pensez aux autres !

Le départ de la chambre en fin de période d'occupation fera l'objet d'un

état des lieux de sortie contresigné par l'intendance. Toute dégradation qui ne résulterait pas de la simple usure sera facturée à l'étudiant à proportion du montant estimé de la réparation. Il récupérera son dépôt de garantie à la fin de ses études (ou à défaut quand il quitte définitivement l'internat) sous réserve qu'il se soit acquitté par ailleurs de toutes ses obligations financières.

### LES REPAS

Les repas non pris seront facturés aux étudiants.

Tous les repas doivent être pris dans la salle à manger ou dans le jardin (pique-niques compris). Aucun plat ne pourra être emporté dans les chambres. Les étudiants n'ont en aucun cas accès à la cuisine ou aux réserves en dehors des heures de service.

Cuisines dans les étages : elles sont utilisées pour le petit déjeuner uniquement, ou pour faire chauffer de l'eau (thé, café) mais en aucun cas pour y cuisiner. Tous les repas sont servis dans la salle à manger.

En cas de maladie prévenir tout de suite l'intendant Renato de Azevedo. Le camarade le plus proche prend soin du malade et se charge notamment de lui apporter ses repas. Le plateau et la vaisselle doivent être redescendus après chaque repas.

<sup>6</sup> Les étudiants qui désirent rester à l'Institut pendant les vacances scolaires devront en faire la demande expresse à l'intendant. Ils devront en échange s'acquitter de divers travaux et frais indiqués dans les « Informations de l'année académique ».

# ANNEXE 7

## LES SERVICES PRATIQUES

### Travaux pratiques hebdomadaires

Il est demandé à chaque étudiant résidant sur le campus 5h30 de travail pratique par semaine (travaux d'entretien, ménage, etc.), c'est-à-dire 20 minutes quotidiennes et 3h30 chaque vendredi après-midi. Les étudiants mariés qui logent sur le site de l'Institut sans être internes devront s'acquitter chaque semaine de 3h30 de travail pratique. Enfin, les étudiants externes seront aussi sollicités occasionnellement.

Ces services seront accomplis avec soin et fidélité, pour le bien-être de la communauté.

Avec l'accord préalable de l'intendant, les heures de travaux pratiques peuvent être accomplis exceptionnellement à un autre moment si l'étudiant doit s'absenter un vendredi après-midi pour une raison importante.

Toute absence non justifiée obligera l'intendant à signaler le manquement à la direction qui recevra l'étudiant concerné. En tout état de cause, l'étudiant devra rattraper les heures non effectuées.

### Service des tables

Des équipes d'étudiants (internes et externes) se relaient pour le service des tables et la vaisselle. Le responsable d'équipe organise le travail. Le service commence le lundi à midi et se termine le dimanche soir. Il est annoncé suffisamment à l'avance pour que chacun prenne ses dispositions pour être présent à tous les repas de la semaine, notamment ceux du week-end (pour les externes, ce service se fait uniquement à midi, les jours de cours). Il est indispensable de se faire remplacer

en cas d'absence (cf. feuille «Organisation de la Vaisselle»).

### Travaux pratiques annuels

Il est demandé à chaque étudiant (interne et externe) d'effectuer 5 journées de TP durant les vacances de février, de printemps ou d'été. Ceux qui seraient empêchés de les accomplir pour des raisons sérieuses s'acquitteront auprès de l'IBN d'une somme équivalente aux heures non effectuées.

Chaque étudiant résidant sur le campus assure, en plus, au moins un week-end de permanence pendant l'année scolaire.

### Pendant les vacances

En cours d'année : si un étudiant veut occuper sa chambre pendant les congés scolaires, il doit en faire la demande à l'intendant et se soumettre aux règles suivantes :

1. faire 3h30 de travaux pratiques le vendredi ;
2. régler les repas de la deuxième semaine de congés (les repas de la première semaine lui sont offerts) NB : le petit-déjeuner est compris dans le forfait annuel d'hébergement.

Pendant l'été, en dehors de la période de TP obligatoire, voici les règles qui s'appliquent :

1. l'Institut est fermé et la cuisine inaccessible pendant le mois d'août ;
2. payer la location de la chambre.

# ANNEXE 8

## LE SERVICE HEBDOMADAIRE (STAGE)

### LA SUPERVISION DES STAGES

L'étudiant a besoin d'aide, de conseils et de critiques constructives. Il devra rencontrer son maître de stage régulièrement, sans attendre que celui-ci prenne l'initiative.

Trois fois dans l'année, le mardi en 5<sup>e</sup> heure (voir « Informations de l'année académique »), l'étudiant, en compagnie de camarades engagés dans des services comparables, rencontrera un superviseur choisi par l'Institut. Le vendredi précédant la rencontre, au plus tard à 12h30, il enverra son bilan personnel par courriel au responsable des stages, Patrice KAULANJAN : kaulanjan.patrice@gmail.com. Si l'étudiant est empêché de participer à la rencontre, il doit l'indiquer à son superviseur et au responsable des stages.

Ces rencontres de supervision, par l'apport et le soutien du superviseur et des autres étudiants, sont destinées à stimuler la réflexion, à répondre aux questions et à améliorer la qualité de service de l'étudiant.

### LE JOURNAL DE STAGE

Un mois avant la fin de l'année, l'étudiant remettra au responsable des stages un bilan personnel son journal de stage pour le service effectué (rédigé selon le modèle contenu dans le dossier des stages), qui comportera :

- les éclairages apportés (le cas échéant) par la rencontre de supervision précédente ;
- une description du service effectué (4 ou 5 lignes pour chaque demi-journée, faisant état des dates du service, des activités et de leur déroulement) ;
- le public concerné... les difficultés rencontrées... les enseignements retirés ;
- le résultat des échanges avec le maître de stage ;
- les questions qui se posent encore, avec les réponses envisagées... et les objectifs pour la suite.

Ce journal de stage est important pour la notation finale ; en son absence, le stage ne sera pas validé. Le responsable des stages est disponible pour répondre aux questions de l'étudiant à propos de ce journal.

### LE RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE

Voici ce qu'attend l'Institut du maître de stage :

- la participation à l'élaboration du projet de stage de l'étudiant ;
- une prise de contact avec le professeur responsable des stages en cas de difficultés avec le stagiaire (absences non-excuses à l'avance, négligence dans le service) ;
- la participation à une rencontre avec le professeur responsable (selon le calendrier prévu) ;
- des rencontres régulières avec l'étudiant avec les objectifs suivants : faire le point sur le service accompli, régler les difficultés qui se présentent, aider l'étudiant à développer ses dons et capacités ;
- l'envoi du formulaire de bilan intermédiaire au professeur responsable ;
- l'envoi d'une évaluation de fin de stage, à l'aide du formulaire que l'étudiant lui remettra.



## Institut Biblique de Nogent

39 Grande Rue Charles de Gaulle  
94130 NOGENT-SUR-MARNE

☎ Tél. : +33 (0)1 45 14 23 70

@ accueil@ibnogent.org

f IBNogent

🐦 @IBNogent

[www.ibnogent.org](http://www.ibnogent.org)

**Une formation à vivre**

pour un ministère rayonnant



INSTITUT  
BIBLIQUE  
de Nogent